



LES DISPOSITIFS MIS EN ŒUVRE AU PROFIT DES INDÉPENDANTS



I. RÉDUCTIONS AU PROFIT DES INDÉPENDANTS SUR LES COTISATIONS DÉFINITIVES 2021

Mesures :

Secteur activité	secteur 1 et 1 bis	secteur 2
Confinement printemps	2 400 €	1 800 €
Re confinement octobre	[600 € * nombre de mois] Si interdiction d'accueil public ou perte CA sup à 50 % .	600 € pour le mois de novembre

Quand ?

Après la transmission de la DGFIP des revenus de 2020. Une précision sur la procédure à effectuer sera communiquée prochainement.

II. AIDE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE AFE

Intérêt : résoudre une difficulté exceptionnelle et ponctuelle (perte d'un marché, incendie, maladie).

Montant de l'aide : jusqu'à 6 000 €.

Comment faire la demande : sur le site web securite-independants.fr dans la rubrique " **action sociale** " (formulaire + documents à fournir).

[Demander une aide AFE sur securite-independants.fr](https://securite-independants.fr)

II. AIDE AUX COTISANTS EN DIFFICULTÉS ACED

Intérêt : prendre en charge les cotisations sociales afin de favoriser la poursuite d'activité d'entreprises viables.

Montant : Maximum un semestre de cotisations (renouvelable une seule fois).

Comment faire la demande : sur le site web securite-independants.fr dans la rubrique " **action sociale** " (formulaire + documents à fournir).

[Demander une aide ACED sur secu-independants.fr](#)

Didier ROSTAING
Expert-Comptable & Commissaire Aux Comptes